

DISPOSITIF APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS PUBLIC CAI



Financier: Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII)

Objectifs: Apprentissage du français en vue de la passation du DILF (Diplôme Initial de Langue française) ou du DELF A1 (Diplôme d'étude en Langue française)

Contenu: cours d'apprentissage du français pour public non francophone.

Public cible: primo-arrivants hors UE de + 16 ans, en situation régulière ayant vocation à s'installer durablement en France et qui signe un contrat d'accueil et d'intégration (CAI), obligatoire pour une durée de 12 mois.

Modalités d'organisation:

½ journée d'accueil à l'OFII (plateforme d'accueil)

Orientation vers le prestataire de formation linguistique.

Test de connaissance (écrit et oral) l'IFRA.

- Si niveau en français < au niveau A1.1: orientation vers le prestataire et formation de 240h puis passation obligatoire du DILF
Si préparation du DELF A1 : formation de 120h.

Prescription: Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII)

Statut et rémunération: pas de statut particulier, formation gratuite et non rémunérée.

Mandataire : IFRA avec CFEU et Alliance Française





DISPOSITIF APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS PUBLIC hors CAI

Financeur : Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII)

Objectifs : Objectifs linguistiques avec préparation au DILF, DELF A1 ou DELF A2.

Contenu : apprentissage du français pour public non francophone.

Public cible : **Priorité aux candidats à la nationalité française dès 18 ans** :

- demandeurs dont le dossier vient d'être déposé et /ou est en cours d'instruction par les services de la Préfecture.

- ajournés des procédures de naturalisation pour non maîtrise du français.

Puis aux personnes immigrées de 26 ans et +, en situation régulière:

- primo-arrivantes, non retenues pour les prestations du CAI (niveau >au DILF)

- primo-arrivantes, souhaitant poursuivre en aval de la prestation dans le cadre du CAI.

- en recherche d'emploi.

- femmes en recherche d'insertion sociale

Modalités d'organisation :

- **Entrée en formation** selon une programmation semestrielle validée préalablement par l'OFII

- **Entretien d'entrée en formation** qui détermine le type de parcours d'une durée de 240h pour le DILF et 120h pour le DELF.

pour le public naturalisation : parcours DILF ou parcours DELF A1

pour le public autre hors CAI : parcours DILF, parcours DELFA1 ou parcours DELF A2.

Remarque: il est possible de poursuivre les différents parcours une fois les niveaux atteints pour aboutir au niveau supérieur (DELFA2)

- **A l'entrée en formation**, un livret « vivre le français » est remis pour expliquer l'ensemble des informations relatives à l'apprentissage de la langue (examen inclus)

Rythme intensif : 20 à 30 h /sem ou extensif : 5 à 10 h /sem

- Le prestataire inscrit les bénéficiaires aux examens après chaque fin de parcours. Frais d'inscription financés par l'OFII.

Prescription : *public prioritaire « naturalisation »* orienté vers l'OFII par le service de la Préfecture (selon une procédure établie avec la direction territoriale de Lyon)

public « autre hors CAI » orienté par le Pôle Emploi, services sociaux, services préfectoraux, municipaux, les associations ou les organismes de formation.

Fiche d'orientation à adresser à lyon@ofii.fr

Statut et rémunération

Formation gratuite et non rémunérée

Mandataire : IFRA avec CFEU et Alliance Française

